



La Présidente الرئيسة

Nouakchott, le 13 JUN 2024 في انواكشوط،

Numéro: الرقم:
ARMP/Pr: 092/24 س ت ص ع:

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 13 juin 2023, sur le recours introduit par le groupement SEB TP/GEM SA contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié (PANPA), du marché relatif à la construction d'un centre de protection civile au niveau du port Autonome de Nouakchott, objet du marché N° 04/CPMP/PNAPA/2024 :

- Dit fondé le recours ;
- Annule la décision d'attribution provisoire ;
- Ordonne la reprise de l'évaluation des offres, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO et aux conclusions et analyses contenues dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site de l'ARMP.

Khadija BOUKA

